



ALIMENTATION

FICHE DES PRATIQUES
ÉCORESPONSABLES

CHAQUE PRATIQUE ÉCORESPONSABLE EST PONDÉRÉE ET COMPTABILISÉE SUR 100%.
(PARFOIS CERTAINES PRATIQUES NE S'APPLIQUENT PAS À L'ORGANISATION)

Achat local



Notez qu'il reste préférable de prioriser la réutilisation et la revalorisation plutôt que l'achat de matières neuves. Si d'ailleurs vous n'achetez pas de matières premières neuves, certains éléments de l'achat local, du compostage, du recyclage et des emballages ne seront pas comptabilisés, mais vous bénéficierez de points supplémentaires dans le secteur de la réutilisation.

- **1er niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
- **2e niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec et dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
- **3e niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec, dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec et dont la matière première provient du Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).

Achat local



- Établir une politique d'achat local écrite en plus d'avoir une comptabilisation de tous les fournisseurs et leurs niveaux d'achat local, puis mentionner l'application de votre politique d'achat local au sein de votre politique de développement durable.
- Effectuer la promotion des entreprises locales qui offrent des produits aux deuxième et troisième niveaux d'achat local, notamment dans votre menu, dans votre boutique, sur votre site web, dans vos réseaux sociaux et dans vos courriels de réservation.
- La proportion de votre clientèle provenant de votre région.
- Engager de la main-d'œuvre locale.
- Produire votre matière première (ex. : faire pousser vos propres légumes, utiliser le bois de votre terrain, fabriquer vos bâtiments, etc.).
- Faire réparer localement et/ou tenir des services de réparation sur place pour ses articles de fabrication, ses outils, ses objets électroniques et/ou ses matériaux.
- Utiliser des produits frais, locaux et de saison et ajuster son menu en fonction de la saison (*Annexe IX*).
- Vendre ses produits à proximité.
- Utiliser des articles de fabrication, outils et/ou matériaux de provenance locale.
- Vendre des produits locaux et/ou en faire la promotion.
- Prioriser les aliments et ingrédients de provenance locale pour encourager les circuits courts (ex. : faire affaire avec des fermes locales pour ses légumes, ses fruits, ses huiles, ses grains, ses farines ou autres, faire affaire avec des transformateurs alimentaires lo-caux, faire affaire avec des compagnies d'emballage locales, etc.).
- Prioriser les produits qui proviennent d'endroits accessibles par voies routières. (non par avion ni par bateau)
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour l'achat local.

Compostage



- Détenir un espace de compostage pour votre personnel et votre clientèle.
- Poser sur les bacs des affiches précisant ce qui est compostable dans votre région afin d'aider votre personnel et votre clientèle à bien composter.
- Demander à votre clientèle de porter attention à la gestion des matières résiduelles sur le site, et ce, dans vos courriels de confirmation.
- Ajouter à votre carte du site les endroits où jeter les déchets compostables.
- Offrir de la formation à votre personnel quant au compostage.
- Le taux de participation de votre personnel et de votre clientèle au compostage.
- Composter vos propres matières organiques sur place.
- Prioriser d'abord des emballages réutilisables et en second lieu ceux qui sont compostables dans votre région et auprès de votre MRC.
- Prioriser les articles ainsi que les produits biosourcés et compostables pour vos achats. Ajoutez ce critère à votre politique d'achat.
- Détenir un fonctionnement pour contrer le gaspillage alimentaire.
- Utiliser sur place son propre compost et/ou l'offrir à d'autres pour sa revalorisation.
- Utiliser des emballages et des ustensiles compostables (Annexe V).
- Faire affaire avec des entreprises et/ou avec les services municipaux pour la collecte du compost.
- Gérer les invendus alimentaires pour contrer le gaspillage (ex. : en redonnant aux employés et/ou aux gens dans le besoin, en utilisant un réfrigérateur communautaire, etc.).
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le compostage.

Recyclage



- Faire du recyclage et trier tout ce qui se recycle pour chacun de vos secteurs d'activité.
- Vendre, utiliser et/ou offrir du papier à imprimer, du papier et du carton à dépliants publicitaires et du papier hygiénique de provenance recyclée et certifié FSC et/ou Alliance Rainforest (*Annexe XI*).
- Faire recycler ses batteries et produits dangereux aux points de dépôts reconnus (*Annexe VI*).
- Faire recycler les crayons, les cartouches d'encre, les piles électriques, les appareils électroniques, les mégots de cigarette, les bonbonnes de propane, les produits dangereux, les cartouches d'encre et les ampoules aux bons endroits.
- Utiliser des produits recyclés à 100% pré- et/ou post-consommation.
- Vous assurer de n'acheter aucun emballage de styromousse, de polystyrène et de plastique numéro 6.
- Prioriser les achats de produits dont les emballages sont recyclables au Québec.
- Offrir de la formation à votre personnel sur les matières recyclables dans votre région.
- Dans les courriels de réservation et par le biais d'affiches, demander à votre clientèle de rapporter leurs matières recyclables aux endroits désignés sur le site.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le recyclage.

Produits biodégradables



- Utiliser des produits ménagers avec la mention biodégradable en 28 jours: savon à vaisselle, à linge, à vitre, multi-usage et dégraissant; certifiés par Écologo, ayant passé le test de l'OCDE 301 et/ou tout autre équivalent (*Annexe IV*).
- Éviter le chlore et tout autre produit toxique pour nettoyer.
- Vous assurer qu'aucun ingrédient chimique n'ait été utilisé dans la chaîne de production de ce que vous vendez, autant pour les tissus que pour la nourriture (pesticides, engrais, fongicides, antibiotiques, insecticides, etc.). (*Annexe II*).
- Utiliser de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans COV (*Annexe II*).
- Éviter d'acheter des produits dérivés du pétrole.

- Vous assurer qu'aucun ingrédient ni procédé chimique n'ait servi à produire les matières premières et les produits transformés que vous utilisez, vendez et proposez (incluant les conservateurs, les additifs, les arômes, les parfums, les colorants, le glutamate monosodique, le fluor, etc.) (*Annexe III*).
- Vérifier sur le site de la MAPAQ que les produits utilisés sont bel et bien biodégradables et certifiés par Écologo (*Annexe IV*).
- Utiliser des emballages biodégradables (*Annexe V*).
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin de prioriser les produits biodégradables.

Réutilisation



- Utiliser des produits usagés pour l'ameublement et la machinerie.
- Établir un système de comptabilisation des articles que vous n'utilisez plus et qui pourraient être revalorisés, puis trouver un nouvel acquéreur dans le but de leur offrir une 2e ou 3e vie.
- S'assurer que les matières en fin de vie soient triées et réutilisées. (*Annexe VI*).
- Utiliser de la vaisselle et des contenants réutilisables et demander à ses employés de faire de même (boîte à lunch, tasse à café, bouteille d'eau, etc.).
- Réutiliser les boîtes/emballages reçus lors de livraison pour des envois postaux, pour de l'entreposage ou pour de l'emballage.
- Réutiliser les contenants de l'approvisionnement de matière première pour de l'achat en gros ou en vrac afin d'éviter l'emballage.
- Demander à vos fournisseurs de réduire ou de changer leurs types d'emballages si ceux-ci sont non réutilisables.
- Mettre en place des endroits accessibles à votre clientèle afin qu'elle puisse remplir ses bouteilles d'eau, puis les afficher sur la carte du site.
- Choisir des emballages réutilisables.
- Faire de la consignment de contenants pour l'achat et la vente.
- Faire remplir les cartouches d'encre d'imprimante.
- Faire en sorte que les fournisseurs reprennent leurs emballages et/ou leur demander de les réduire, changer leurs types d'emballage, les inciter au vrac et/ou leur demander d'utiliser des emballages réutilisables.
- Avoir un système de revalorisation de l'eau (baril de récupération d'eau de pluie, système de revalorisation, etc.).

- Utiliser et/ou vendre des produits qui facilitent la réutilisation et/ou la revalorisation.
- Donner les gants et filets de cheveux à d'autres qui en auraient besoin.
- Vendre et acheter aucun produit à usage unique.
- Éviter l'obsolescence programmée en utilisant et en vendant des produits durables et en vérifiant les taux de réparabilité et les garanties de vos achats.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers en matière de réutilisation et d'économie circulaire.

Action communautaire



- Effectuer des dons à des organismes ou à des gens dans le besoin de façon soutenue, en les calculant à hauteur de 1% de vos revenus (dons financiers, cadeaux de matériel ou d'inventus alimentaires, participation à 1% pour la planète, etc.).
- Favoriser et/ou faire de l'insertion sociale.
- Offrir gratuitement ou à montants forfaitaires des ateliers ou de la formation sur le développement durable à des gens dans le besoin et à votre personnel.
- Vous assurer que vos matériaux, vos aliments et vos produits provenant de pays en voie de développement soient certifiés équitables (tissus, bananes, chocolat, café, etc.). (*Annexe X*).
- Fournir des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Dans votre politique de développement durable, inclure les apports sociaux en place ainsi que les prochains objectifs et échéanciers en matière d'actions communautaires.



- Prioriser des outils et des moyens de transport manuels ou électriques.
- Opter pour des factures électroniques au lieu des factures de papier et prioriser un système informatique pour effectuer votre comptabilité.
- Poser des actions pour réduire votre empreinte carbone numérique (trier votre boîte courriel, utiliser des favoris pour vos sites web préférés, utiliser la mémoire interne de votre appareil plutôt que des plateformes comme iCloud ou Google Drive pour entreposer des fichiers, éteindre et débrancher vos appareils, choisir un hébergement à l'énergie renouvelable pour votre site web, calculer votre empreinte carbone numérique et la compenser, etc.).
- Employer des transports alternatifs pour vous rendre au travail (navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.) et en encourager l'usage auprès de votre personnel.
- Proposer à votre clientèle des idées et des moyens afin d'optimiser leurs transports et de réduire leur empreinte écologique lors de leur séjour. (groupes de covoiturage, système de navette, transport en commun, calculer et compenser GES, installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.).
- Utiliser des technologies ou des produits certifiés pour améliorer l'efficacité énergétique ou contrôler la température ambiante de votre espace (minuteries, modes de veille, ampoules à DEL, électroménagers certifiés ENERGY STAR, etc.). (*Annexe VII*).
- Avoir un système automatisé de réduction de la consommation d'eau (minuterie, mousseurs hydro-économiques sur robinets, etc.)
- Utiliser un ou plusieurs panneaux solaires, éoliennes ou autres énergies renouvelables visant à l'autonomie énergétique (*Annexe VII*).
- Calculer et compenser vos GES pour votre empreinte carbone numérique, votre essence, votre électricité, votre gaz naturel, votre propane et vos transports. (*Annexe VIII*).
- Utiliser des outils et de la machinerie qui ont été loués et/ou qui sont empruntés à une banque d'objets (ou d'une bibliothèque d'outils) pour emprunt communautaire.
- Faire usage d'outils, de transports et de machineries ne nécessitant ni pétrole, ni charbon, ni gaz naturel.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin de promouvoir une énergie verte.

Habitation écologique (lieu de travail)



- Optimiser les rénovations ou les constructions neuves des habitations en choisissant des fournitures conçues pour diminuer la consommation d'énergie (portes, fenêtres, système de ventilation, échangeur d'air, calfeutrage, isolation, etc.).(Annexe VII).
- Utiliser des matériaux et produits faibles ou sans COV, peu toxiques ou biodégradables pour vos rénovations et vos constructions neuves (portes, fenêtres, isolation, planchers, toits, plomberie, bois, peinture, colle, teinture, etc.).
- Utiliser des matériaux de construction répondant au troisième niveau d'achat local (bois de scierie ou de votre terrain, peinture, etc.)
- Utiliser des matériaux récupérés (portes, fenêtres, isolation, planchers, toits, plomberie, bois, etc.).
- Avoir un bâtiment laissant entrer la lumière naturelle.
- Avoir un bâtiment certifié (ex. : LEED, Novoclimat, etc.).
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour vos habitations.

Faune et flore



- Utiliser des produits d'origine animale certifiés biologiques pour la nourriture.
- Vous assurer que la viande utilisée soit éthique.
- Avoir des mets végétariens ou végétaliens à votre menu.
- Afficher sur votre menu et votre site web votre proposition d'alternatives végétaliennes et végétariennes.(Annexe XI).
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour la protection de la faune et de la flore du territoire.

Biologique et sans OGM



- Utiliser/offrir des produits de provenance biologique (*Annexe XI*).
- Utiliser/offrir des produits non traités chimiquement (*Annexe III*).
- Utiliser/offrir des produits sans OGM (*Annexe XI*).
- Utiliser des produits animaliers certifiés éthiques (ex. : pêche durable) (*Annexe XI*).
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin d'offrir des produits biologiques et sans OGM.

Vrac



- Utiliser/acheter des produits sans emballages ou dans des contenants réutilisés ou consignés.
- Vendre des produits non emballés, en vrac et offrir l'installation nécessaire pour que les clients puissent remplir leurs contenants (ex: espace de remplissage, espace de nettoyage, espace pour peser le tare de ses contenants, etc.).
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos objectifs et échéanciers dans le but d'être zéro déchet.

Aspect socio-économique



- Avoir un système d'affaire progressiste (transparence au niveau des finances, des prises de décision et des actions).
- Réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de votre clientèle et de votre personnel afin de prendre en considération leurs opinions, leurs remarques, leurs suggestions et leurs besoins.
- Le taux de rétention de votre personnel.
- Établir une politique du personnel et de ses conditions de travail incluant la concilia-tion travail-famille, la flexibilité quant aux vacances et aux congés ainsi que les tarifs préférentiels sur vos produits et services.

- Mettre en place une politique qui favorise l'inclusion sociale à travers l'embauche de personnel et qui offre du soutien pendant l'intégration de celui-ci. (minorités ethniques, identité de genre, retraités, personnes à mobilité réduite, etc.).
- Proposer des tarifs préférentiels à ses employés.
- Offrir des salaires équitables aux employés (*Annexe X*).
- Former des groupes d'achats ou des partenariats avec d'autres entreprises afin d'acheter vos produits éthiques en grosses quantités pour ainsi offrir de meilleurs prix à votre clientèle.
- Avoir par écrit une politique de développement durable et afficher celle-ci sur votre site web.
- Impliquer votre personnel dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise en ajoutant au manuel du personnel les points à considérer tels que les formations, les courriels, la gestion des matières résiduelles, les explications et le partage de votre politique de développement durable et autres politiques en place, etc. (*Annexe X*)
- Établir des partenariats avec des organismes locaux ou des communautés locales pour développer de nouveaux services communs (c.-à-d. cultiver l'entraide plutôt que la compétition).
- Prioriser les entreprises écoresponsables lors de vos achats et de vos collaborations.
- Être ouvert au troc et/ou à l'échange de service et/ou utiliser une monnaie locale ou complémentaire.
- Mettre de l'avant et communiquer vos actions écoresponsables sur place, sur votre site web, sur vos réseaux sociaux, etc.
- Avoir une certification écoresponsable.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers permettant une bonne gouvernance de l'entreprise.